

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04831

Numéro SIREN : 821 410 966

Nom ou dénomination : NOVAPOLIS IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 6884

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/6884

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : NOVAPOLIS IMMOBILIER

Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

N° SIREN : 821 410 966

N° gestion : 2017 B 04831



NOVAPOLIS IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 €
408 Avenue de Saint-Antoine, 13015 Marseille

Immatriculée au R.C.S Marseille sous le numéro 821 410 966

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31.12.2019

L'an deux mille dix-neuf et le 31 Décembre, les associés de la SAS NOVAPOLIS IMMOBILIER, Société par action simplifiée, au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts, se sont réunis au siège social sur convocations orales faites par le président.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Laurent DORNE, président, qui possède 99 parts, sont présents :

Monsieur José NOBRE, qui possède 1 part

Les associés présents détenant la totalité des parts sociales, le quorum est atteint et les membres peuvent en conséquence exprimer valablement leur vote

Les documents suivants ont été adressés aux associés de la SAS, à savoir :

- Le texte de la résolution proposée

Puis la présidence déclare que ces pièces ont été mises à dispositions des membres de la SAS plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai toutes questions ce dont l'assemblée lui donne acte.

Lecture est donnée de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- **FIXER LA REMUNERATION DU PRESIDENT** à compter du 31 Décembre 2019 et pour tout l'exercice 2020.

REMUNERATION DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2020

Le président exercera son mandat sans rémunération pour la période allant du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

DISCUSSION

Le président donne ensuite lecture :

- du texte de la résolution proposée

La discussion étant clause, le président met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

h *ml*



Signature

RESOLUTIONS

- FIXER LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Ces résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

L'ensemble de ces résolutions prendront effet à compter du 31 Décembre 2019.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au président actuel Monsieur Laurent DORNE, et jusqu'à la fin de sa présidence, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises .

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

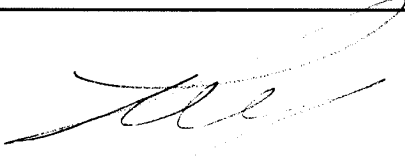
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le président, et les membres présents.

Pour copie certifiée conforme : Le président **Laurent DORNE**

Le 31 Décembre ~~2019~~
2019

SAS NOVAPOLIS IMMOBILIER
RCS Marseille 821 410 966
408 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

LAURENT DORNE



JOSE NOBRE

